

# DEMANDE DE REMBOURSEMENT



Valeur faciale des chèques	Nombre de chèques à rembourser	Total
€		€
€		€
€		€
€		€
€		€
€		€
	<b>TOTAL</b>	€

Cachet du magasin

## Pour être remboursé :

- Adressez les Chèques Cadeaux en votre possession à l'Office de Commerce et de l'Artisanat.
- Conservez le talon des chèques pour preuve d'envoi.
- Nous traitons les demandes de remboursement chaque semaine.

Le Chèque Cadeau est un mode de règlement, et non une prestation. Il n'a pas d'effet sur la TVA perçue sur la vente effectuée.

ATTENTION : il faut retourner les chèques cadeaux 1 mois ½ après la date de validité inscrite sur le chèque. Dépassée cette date, ils ne seront pas remboursés.

**Exemple : date validité jusqu'au 31/03/2023 doit être retourné au 15/05/2023**

**Office de Commerce et de l'Artisanat**  
25 Place des Basques - 64100 Bayonne  
05 59 59 78 03  
contact@bayonneshopping.com

